

Toepassing van artikel 47 van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad. Interpellatie van S. AKREMI, gemeenteraadslid, betreffende de openbare verklaringen van "MR"-leden over immigratie, nationaliteit en het samenleven in Anderlecht.

S. AKREMI donne lecture du texte suivant :

S. AKREMI leest de volgende tekst:

Je souhaite interpeller le Collège sur plusieurs prises de position publiques récentes de deux responsables « MR » exerçant des fonctions importantes à Anderlecht : Madame Marcela Gori et Monsieur Achille Van Dyck, échevin notamment chargé de l'État civil.

Je veux être très clair dès le départ : il ne s'agit pas ici de contester leur liberté d'expression, un élu a évidemment le droit de défendre des positions de droite, de gauche, libérales, conservatrices ou progressistes, mais la liberté d'expression n'interdit ni la contradiction politique ni l'obligation de rendre des comptes lorsque l'on exerce une responsabilité publique. Lorsque plusieurs déclarations successives touchent à l'immigration, à la nationalité, à l'identité culturelle et même au logement social, nous ne sommes plus face à une publication isolée maladroite.

Le 25 mai dernier, Madame Marcela Gori a publié un texte consacré à une manifestation organisée à Londres. Elle commence par ces mots : « *Vous avez vu cette immense marche patriotique qui a rassemblé des dizaines de milliers de personnes à Londres ?* ». Elle poursuit en expliquant que cette mobilisation révélerait « l'insécurité culturelle » de nos sociétés occidentales, un besoin de retrouver des « repères », des « symboles », une « identité commune » et expliquerait « le retour du patriotisme ».

Le problème est qu'il ne s'agissait pas simplement d'une sympathique manifestation de citoyens britanniques venus agiter leur drapeau. Cette manifestation était organisée par Tommy Robinson, de son vrai nom Stephen Yaxley-Lennon, fondateur de l'English Defence League et personnalité internationalement identifiée à l'extrême droite britannique et au militantisme anti-islam. « Reuters » a décrit la manifestation du 16 mai comme une mobilisation contre l'immigration et l'islam organisée par cet activiste d'extrême droite.

On peut bien entendu analyser sociologiquement les raisons qui conduisent des citoyens vers ces mouvements, mais lorsqu'une responsable politique anderlechtoise choisit de présenter en premier lieu cette mobilisation comme une « immense marche patriotique », sans commencer par rappeler clairement sa nature politique et l'identité

de son organisateur, il est parfaitement légitime de l'interroger. Est-ce vraiment cela, le patriotisme que certains veulent aujourd'hui donner en exemple ?

Quelques semaines plus tard : Maroc, Algérie, immigration et logement social. Puis vient une autre publication, cette fois émanant de Monsieur Achille Van Dyck, échevin « MR » de l'État civil à Anderlecht. À la suite des événements intervenus cet été autour de Ceuta, Monsieur Van Dyck écrit notamment : « *Ni le Maroc ni l'Algérie ne sont en guerre* », il évoque une vague de passages illégaux vers Ceuta puis établit immédiatement un parallèle avec Bruxelles : « *près de 62.000 ménages sont déjà en attente d'un logement social* » et pose cette question : « *Comment expliquer à ces familles [...] que notre pays puisse continuer à accueillir de nouvelles personnes alors que nos besoins ne sont pas encore couverts ?* ».

Voilà précisément le type de raccourci politique qui mérite d'être interrogé. Quel est exactement le rapport entre une personne qui franchit irrégulièrement une frontière extérieure de l'Union européenne à Ceuta et un ménage inscrit depuis plusieurs années sur une liste d'attente pour un logement social bruxellois ? Présenter les choses de cette manière laisse entendre qu'il faudrait choisir entre les personnes migrantes et les familles bruxelloises qui attendent un logement. Mais l'accès au logement social bruxellois est régi par des conditions légales et réglementaires précises, on ne distribue pas un logement social à quelqu'un qui vient de franchir irrégulièrement la frontière espagnole. Cette opposition est donc politiquement spectaculaire, mais elle mérite d'être sérieusement étayée.

Et puis vient : « La nationalité belge se mérite ». Ce discours interpelle d'autant plus qu'il émane précisément de l'échevin chargé de l'État civil. Monsieur Van Dyck s'est en effet également exprimé publiquement sur les dossiers d'acquisition de la nationalité belge à Anderlecht avec cette formule particulièrement politique. Le débat sur les conditions d'acquisition de la nationalité est parfaitement légitime, mais il y a ici une distinction fondamentale que nous devons rappeler : un échevin de l'État civil n'est pas le législateur fédéral. Ce n'est pas au Collège communal d'Anderlecht de décider qui « mérite » politiquement de devenir Belge car les conditions sont fixées par le Code de la nationalité belge.

Dans la procédure ordinaire de déclaration de nationalité, l'officier de l'Etat civil reçoit la déclaration, vérifie si le dossier est complet et recevable et, lorsqu'il l'est, le transmet notamment au procureur du Roi, à l'Office des Etrangers et à la Sûreté de l'État. C'est notamment le procureur du Roi qui peut rendre un avis négatif et, en cas de désaccord, un recours est possible devant le tribunal de la famille. Lorsqu'on parle véritablement de naturalisation, au sens juridique du terme, celle-ci constitue une mesure de faveur relevant de la Chambre des Représentants, et non d'un Echevin ou d'un Collège communal.

Il faut donc savoir ce qui s'est réellement passé à Anderlecht. Si le nombre de dossiers incomplets a diminué, c'est très bien. Si les services ont amélioré leurs contrôles administratifs, c'est très bien. Si la législation fédérale est appliquée avec davantage de rigueur, cela peut parfaitement s'expliquer. Mais si l'on revendique politiquement une diminution du nombre de dossiers au nom du principe selon lequel « la nationalité belge se mérite », alors nous sommes en droit de demander quels critères ont changé. Une administration communale applique la loi, elle ne crée pas une politique communale de la nationalité belge.

Toutes ces déclarations commencent à former une ligne politique. Pris séparément, chacun de ces propos pourrait probablement être relativisé mais, mis bout à bout, ils posent question. D'un côté, une conseillère « MR » présente une mobilisation organisée par Tommy Robinson comme une « immense marche patriotique » et développe un discours sur « l'insécurité culturelle » et la perte d'identité. D'un autre côté, un échevin « MR » évoque le Maroc et l'Algérie, rapproche immigration irrégulière et pénurie de logements sociaux, insiste sur la nécessité de réserver les ressources « à ceux qui y ont droit » et revendique parallèlement une diminution des dossiers de nationalité sous le slogan « La nationalité belge se mérite ».

Il devient légitime de se demander s'il s'agit encore d'une succession de communications personnelles ou si nous assistons à l'installation d'une véritable ligne politique. Cette question est d'autant plus importante à Anderlecht parce que nous ne sommes pas dans un studio de télévision, nous administrons une commune dans laquelle vivent ensemble des dizaines de milliers de personnes aux histoires, aux nationalités et aux origines différentes. Les personnes concernées par ces discours sont aussi nos habitants, nos travailleurs, nos commerçants, nos parents d'élèves et nos contribuables, elles ont donc le droit de savoir comment elles sont considérées par ceux qui exercent une responsabilité publique à Anderlecht.

Je souhaite dès lors poser les questions suivantes :

Premièrement, le Collège a-t-il pris connaissance de ces publications de Madame Gori et de Monsieur Van Dyck ?

Deuxièmement, le Collège considère-t-il approprié qu'une responsable politique anderlechtoise qualifie d'« immense marche patriotique » une mobilisation organisée par Tommy Robinson, personnalité d'extrême droite et fondateur de l'English Defence League ?

Troisièmement, Monsieur Van Dyck peut-il expliquer précisément quel rapport il établit entre les personnes tentant d'entrer irrégulièrement en Europe par Ceuta et les quelque 62.000 ménages inscrits sur les listes d'attente du logement social bruxellois ? Sur quelles données repose ce rapprochement ?

Quatrièmement, le Collège partage-t-il cette manière de mettre en balance immigration et accès au logement social ?

Cinquièmement, concernant les dossiers de nationalité, combien de dossiers ont été introduits, déclarés complets et recevables, déclarés incomplets ou irrecevables et transmis au parquet au cours des trois dernières années ? Je souhaiterais obtenir ces chiffres année par année afin que nous puissions comprendre objectivement la diminution revendiquée publiquement.

Sixièmement, des instructions nouvelles ont-elles été données au service de l'État civil depuis l'entrée en fonction de Monsieur Van Dyck ? Si oui, lesquelles ? Des documents ou justificatifs supplémentaires sont-ils aujourd'hui réclamés aux demandeurs ?

Septièmement, le Collège peut-il garantir au Conseil communal que les services appliquent exclusivement les conditions prévues par le Code de la nationalité belge et qu'aucun critère politique supplémentaire n'a été introduit à Anderlecht ? Le cadre fédéral prévoit en effet précisément les conditions de séjour, d'intégration sociale, de connaissance linguistique et, selon les situations, de participation économique nécessaires à l'acquisition de la nationalité.

Huitièmement, lorsque Monsieur Van Dyck affirme publiquement que « la nationalité belge se mérite », parle-t-il en son nom personnel, au nom du « MR » anderlechtois ou exprime-t-il une orientation du Collège concernant le fonctionnement du service de l'État civil ?

Et enfin, Monsieur le Bourgmestre, considérez-vous que cette succession de déclarations est compatible avec la responsabilité particulière qui incombe à des membres d'exécutifs locaux dans une commune aussi diverse qu'Anderlecht ?

Au fond, ma question est assez simple. On peut parfaitement défendre une politique migratoire ferme, on peut exiger le respect de la loi, on peut débattre de l'intégration, on peut débattre de la nationalité, mais on ne peut pas transformer progressivement des raccourcis politiques en vérités administratives. Surtout, Anderlecht ne doit jamais devenir le laboratoire communal d'une surenchère identitaire qui se décide ailleurs.

J. DIALINAS :

Quel est l'intérêt réel de cette interpellation ? Vous ne menez pas un combat d'idées, vous vous livrez à des attaques personnelles et à de petites querelles politiques. Par curiosité, il m'arrive de réagir à des publications sur l'actualité internationale, comme les flux migratoires en Espagne, ou sur ce qui se passe en France avec différents partis, y compris l'extrême droite. « Liker » une publication par simple curiosité ne signifie pas adhérer à une idéologie d'extrême droite.

Ce que vous faites ce soir est stérile, pensez-vous sincèrement que les Anderlechtois dorment mal à cause de mes mentions "j'aime" sur les réseaux sociaux ? Votre intervention aura au moins eu le mérite de nous réveiller, mais sur le fond, elle n'a strictement aucun intérêt pour les habitants de notre commune.

F. LAANAN :

Vous devriez surveiller vos réseaux sociaux, puisque vous aimez des publications de l'extrême droite. Les Anderlechtois n'ont pas besoin de cela !

P. POLANCO :

Je remercie Monsieur Akremi pour cette interpellation. Nous ne parlons pas ici du simple fait d'aimer ou non une publication d'extrême droite, même si je juge cela extrêmement grave. Il s'agit de propos particulièrement choquants tenus par la Vice-Présidente du CPAS. Dans les quartiers, et singulièrement à Cureghem, cette situation a suscité une vive émotion et une totale incompréhension de la part des habitants. Il est donc indispensable et salubre que des élus s'expriment fermement sur ce sujet au sein de notre Conseil.

Monsieur l'Échevin A. VANDYCK :

Je souhaite réagir à la dernière intervention de Madame Polanco. Puisqu'elle évoque des propos tenus, je lui rappelle qu'en Belgique, depuis le 1er septembre 2026, le nouveau Code pénal est entré en vigueur. L'article 240 y stipule explicitement que la

diffamation et la calomnie constituent des infractions de niveau 1, passibles d'amendes allant jusqu'à 20.000€. Je l'invite donc à mesurer ses déclarations sur les réseaux sociaux au regard de cette législation. Le Code pénal s'applique à tout le monde.

En tant qu'échevin de la « Population » et Officier d'État civil, je tiens à être d'une clarté absolue : aucun critère politique supplémentaire n'a été introduit à Anderlecht pour l'acquisition de la nationalité belge. Nos services appliquent strictement le Code de la Nationalité belge et les dispositions légales en vigueur ; rien de plus, rien de moins.

Cependant, la Commune porte une lourde responsabilité car elle doit s'assurer de la complétude et de la recevabilité des dossiers avant leur transmission. Cette mission nous a d'ailleurs été explicitement rappelée par le Procureur du Roi. Dans un courrier adressé aux Communes bruxelloises, le Parquet a expliqué que, face à des contraintes d'effectifs, il réduisait ses propres contrôles. Le Procureur précise qu'il considère désormais que lorsqu'un dossier lui est transmis, la Commune en a déjà rigoureusement vérifié l'exhaustivité. C'est dans ce cadre légal que mon service veille à la conformité de chaque pièce. Nous ne créons pas de conditions d'accès, nous exécutons notre mission avec rigueur.

Quant à mon expression "*la nationalité belge se mérite*", il s'agit d'une prise de position politique générale. L'acquisition de la nationalité est un acte important dont les conditions fixées par le législateur doivent être respectées. Pour le dire simplement : « *de wet is de wet - la loi c'est la loi* ».

Les chiffres de notre département démontrent l'efficacité de cette gestion :

- 2024 : 1.537 dossiers envoyés au Parquet pour 1.240 acquisitions.
- 2025 : 1.387 dossiers complets envoyés au Parquet pour 1.677 acquisitions.
- 1er semestre 2026 : 349 dossiers envoyés au Parquet pour 563 nationalités acquises.

Je vous annoncerai au début 2027 les résultats globaux de la politique menée au sein de mon département.

S. AKREMI :

Je vous remercie pour vos réponses, Monsieur l'Échevin, mais plusieurs points essentiels restent sans réponse.

- L'incident de Ceuta : Vous n'avez pas répondu sur votre prise de position du 30 juillet concernant les événements de Ceuta. Je ne comprends toujours pas le parallèle que vous établissez entre l'immigration irrégulière et l'accès aux logements sociaux.
- Les chiffres de la nationalité : Je prends note de votre accord pour me transmettre l'ensemble de vos statistiques par e-mail.
- La position du Collège : Vous qualifiez votre slogan "*la nationalité se mérite*" de prise de position politique générale. S'agit-il de votre ligne personnelle ou de celle du Collège ? La majorité ne semble pas partager cette formule. Je me réjouis néanmoins d'apprendre que vos services se conforment strictement au Code fédéral de la nationalité, sans y ajouter de critères politiques.

Pour répondre à la réplique de Monsieur Diallinas, si j'ai introduit cette interpellation ce soir, c'est parce que j'ai été profondément heurtée et choquée par ces propos. L'extrémisme et l'extrême droite n'ont pas leur place dans ma vision politique. C'est votre choix si vous aimez les publications de l'extrême droite.

Pour ma part, je préfère réserver mes « likes » à d'autres symboles, comme les « Diables Rouges ».